

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sophie CLUZEL***Secrétaire d'État auprès du Premier ministre,**chargée des personnes handicapées* | **Elisabeth BORNE***Ministre du Travail,* *de l'Emploi et de l'Insertion* | **Brigitte KLINKERT***Ministre déléguée auprès* *de la ministre du Travail,* *de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion* |

Paris, le 2 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Emploi des personnes en situation de handicap :**

**mobilisation gouvernementale qui porte ses fruits**

|  |
| --- |
| **Favoriser l’emploi des personnes en situation de handicap s’inscrit dans une dynamique constante du gouvernement pour l’amélioration du quotidien des personnes handicapées, une des priorités du quinquennat.****Les mesures engagées, tant dans la stratégie « Osons l’Emploi » de 2019, première feuille de route d’un gouvernement pour l’emploi des personnes en situation de handicap, que dans le récent plan France Relance, permettent aujourd’hui d’afficher un taux de chômage des personnes en situation de handicap qui poursuit sa décroissance initiée depuis 2018.****Une diminution constante du chômage depuis 2018, une augmentation des recrutements notamment via l’apprentissage :**Le nombre de demandeurs d’emploi est passée en dessous du seuil des 500 000 pour la première fois en novembre 2019 ; ce nombre n’a pas augmenté depuis le 1er confinement et n’a eu de cesse de diminuer avec à **fin décembre 2021, 474 170 personnes inscrites à Pole emploi** contre **515 530 avant crise en décembre 2018.** Le taux de chômage des personnes en situation de handicap atteint 14% (8% tout public) contre 18% en 2018 (9% en tout public). Les embauches des personnes en situation de handicap ont augmenté de 26% en un an. Il reste encore des points d’attention, telle que la durée d’inscription à Pôle emploi qui reste plus élevée que pour l’ensemble du public.Cette dynamique positive se retrouve également dans les chiffres de l’**apprentissage**: entre 2019 et 2021, le nombre d’apprentis en situation de handicap a bondi de **79% passant de 4 562 à 8 159**, grâce aux mesures développées pour inciter et sécuriser les parcours en apprentissage pour les personnes en situation de handicap.Les dispositifs incitatifs créés par le plan France Relance - aide à l’apprentissage tout public (2 milliards) et aide à l’embauche (85 millions) - ont renforcé cette tendance. L’aide dédiée a généré en 2021 plus de **27 000 recrutements, dont 65% en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)**, dans des entreprises à plus de 80% de moins de 250 personnes.Les mesures volontaristes gouvernementales et l’engagement de l’ensemble des parties prenantes ont permis aux personnes en situation de handicap de ne pas subir de plein fouet la crise économique et sanitaire en France.**Une porte d’entrée identique pour tous les demandeurs d’emploi, handicapés ou non : Pôle Emploi avec une expertise de Cap emploi si besoin**Le **rapprochement des agences Pole Emploi et Cap emploi,** déployé à ce jour à 75%, porte ses fruits : la satisfaction des demandeurs d’emplois en situation de handicap quant à leur accompagnement a augmenté de 3,2 points en 2021.Les partenariats en cours de développement entre les systèmes d’informations des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et du service public de l’emploi permettront de mieux identifier les candidats en situation de handicap, pour répondre aux demandes des employeurs privés et publics engagés dans des politiques RH inclusives. Rappelons que 80% des handicaps sont invisibles et qu’encore trop de personnes n’osent faire part de leur situation.**Des employeurs mieux accompagnés pour l’embauche de personnes handicapées** :De plus en plus de dirigeants prennent conscience de l’intérêt de développer des politiques RH inclusives.En témoigne le succès de la **4 édition nationale de DuoDay** avec un record historique de 30 000 offres d’accueil proposées par les employeurs le 18 novembre dernier. L’étude post DuoDay montre que dans le mois suivant le DuoDay, 17% des duos avaient généré une insertion.La **nouvelle convention Etat / Agefiph** signée en juillet 2021 pose comme axe prioritaire le développement de l’accompagnement en proximité des dirigeants pour les inciter à passer de l’obligation à l’envie de recruter de nouveaux talents en situation de handicap. 1 500 nouvelles entreprises se sont engagées dans un plan d’action handicap à fin 2022.Le partenariat entre **l’Agefiph et le Mouvement pour les Entreprise de Taille Intermédiaire** (METI), ces entreprises aux effectifs compris entre 250 et 5v000 collaborateurs, s’inscrit dans cette logique d’un meilleur accompagnement.Les réseaux de dirigeants engagés se développent ; tels les clubs territoriaux **« les entreprises s’engagent »** qui rassemblent 20 000 entreprises ou encore le **Manifeste pour l’Inclusion** qui réunit une centaine de grands patrons, afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques.L’obligation posée par la loi d’un **référent handica**p pour toute entreprise de plus de 250 personnes est également un levier pour engager les dirigeants vers davantage de diversité.**Simplifier les démarches des personnes pour mieux bénéficier des dispositifs d’accompagnement :**Sur le champ de l’employabilité des personnes, l’octroi **de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) à vie** pour certaines personnes et la **délivrance automatique pour certains jeunes** de plus de 16 ans déjà identifiés par la MDPH, vise à **simplifier les démarches de reconnaissance** pour leur permettre d’accéder à l’ensemble des dispositifs et ressources dédiées.La montée en compétence des centres de formation, principalement les **Centre de Formation d’Apprentis (CFA) avec l’obligation d’un référent handicap,** contribue au développement de l’apprentissage pour les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, qui n’ont plus besoin de suivre leur cursus dans des établissements dédiés.Recruter est un préalable, maintenir en emploi et garantir une carrière une nécessité.Le développement **des plateformes emploi accompagné départementales** qui proposent pour les personnes en ayant la nécessité - handicap psychique, troubles de l’autisme, déficience intellectuelle - un accompagnement spécifique de la personne et de son employeur, sans durée déterminée se poursuit. Grâce à un job coach externe à l’entreprise, associant accompagnement professionnel et médico-socio-pédagogique ainsi qu’une synergie entre les acteurs du Service Public de l’Emploi (SPE) et du médico-social, ce dispositif permet de sécuriser l’emploi des personnes. Ce sont plus de 5 000 personnes qui en bénéficient actuellement. **Fluidifier les trajectoires professionnelles :** L’activité professionnelle de ceux qui sont plus éloignés de l’emploi est également partie intégrante de la stratégie mise en œuvre depuis 2017.Le déploiement de 2 plans nationaux - **Cap vers l’entreprise inclusive pour les entreprises adaptées et le Plan pour l’évolution des Etablissements ou Services d’Aide par le Travail (ESAT) -** co-construit en 2021 avec le secteur, portent l’ambition de fluidifier les trajectoires professionnelles, entre les milieux protégés, adaptés et ordinaires.Les Contrats à Durée Déterminée (CDD) Tremplin des Entreprises Adaptées (EA), qui ont connu un démarrage lent car impacté par la crise sanitaire et économique, progressent avec plus de 1 200 salariés d’EA en CDD tremplin chaque mois.**La mesure développée dans le cadre du récent projet de loi 3DS qui va permettre à un certain nombre de personnes de cumuler un temps partiel en esat et un temps partiel en milieu ordinaire participe de cette dynamique**.Selon**Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion**, « les décisions prises depuis 2017 pour améliorer l’insertion des personnes en situation de handicap dans l’emploi et l’engagement de l’ensemble des acteurs mobilisés sur le sujet ont permis une vraie amélioration. Nous devons poursuivre ce combat et ne pas relâcher nos efforts ».**Selon Brigitte Klinkert, le Gouvernement est fortement mobilisé pour ne laisser personne au bord du chemin. Ensemble, nous construisons des parcours pour permettre à chacun, quel que soit son parcours de vie ou son handicap, de se former et de poursuivre un projet professionnel. Nous comptons en particulier sur le développement des entreprises adaptées pour accompagner le plus grand nombre.** |
| **Selon Sophie Cluzel, « *ces résultats plus que prometteurs sont le fruit d’une mobilisation exceptionnelle du gouvernement, mais aussi de l’ensemble des acteurs : service public de l’emploi, agefiph, fiphfp, employeurs, centres de formation mais aussi des partenaires sociaux. Je veux saluer cet engagement de tous qui permet de montrer que nul n’est inemployable dès lors que l’on met en œuvre le bon accompagnement. Poursuivons cet élan vers une société pleinement inclusive qui garantit à tous un droit fondamental :* l’accès à une activité professionnelle ».** |

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

**Secrétariat d’Etat chargé des personnes handicapées**

seph.communication@pm.gouv.fr

**Ministère délégué auprès de la Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion, chargée de l’Insertion**

sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

**Annexes :**

****

